



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif       |
| - Daniel Dumontier   | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour       | - David Dumont        |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 novembre 2016
  - b) Adoption du procès-verbal de séance extraordinaire du 16 novembre 2016
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Souper de Noël personnes du 3e Âge
  - c) Noël des enfants
  - d) Obtention d'une nouvelle plaque pour la remorque
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Soumissions: Achat autopompe
  - c) Revenu de pince de désincarcération: TF réserve
5. Correspondance
6. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Adoption du 2e projet de règlement numéro 289-99
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Modification résolution 2016-10-461 déplacement conduite d'aqueduc rue St-Louis.
  - c) Assainissement des eaux usées: Remplacement Automate
  - d) Réparation de la transmission de l'unité #21 (pépine)
8. Comptes à payer (municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois de décembre 2016
  - b) Comptes payés durant le mois de novembre 2016



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

9. Comptes à payer (factures)
  - a) Construction Claude Tétreault (2,012.06\$)
  - b) Excavations Darche Inc. (2,637.24\$)
  - c) Transport Alain Grégoire Inc. (3,072.44\$)
  - d) Copicom Inc. (3,370.84\$)
  - e) Entretiens Parent (3,449.25\$)
  - f) Solutions Solu-NET Inc. (3,759.68\$)
  - g) Excavation R. Fortier & Fils Inc. (3,377.40\$)
  - h) Aqua Data (4,078.74\$)
  - i) Les avocats Le Corre & Associés, S.E.N.C.R.L. (4,285.44\$)
  - j) Réal Huot Inc. (4,796.29\$)
  - k) Le buffet du chef (5,022.40\$)
  - l) Municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur (8,493.64\$)
  - m) Décors Concept (8,530\$)
  - n) Les équipements Lapierre Inc. (8,646.01\$)
  - o) Solution, division de Englobe Corp. (15,405.59\$)
  - p) Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (46,490.89\$)
  - q) Béton Mobile St-Alphonse (136,712.69\$)
10. Demande de don ou commandite
  - a) Saint-Vincent-de-Paul: Paniers de Noël
11. Calendrier des sessions du conseil
12. Liste des personnes endettées envers la municipalités
13. Avis de motion
  - a) Avis de motion règlement ordures
  - b) Avis de motion règlement recyclage
  - c) Avis de motion règlement SQ
  - d) Avis de motion règlement taxation terrains vagues desservis
  - e) Avis de motion règlement taxation assainissement des eaux
  - f) Avis de motion règlement taxation entretien du réseau routier
14. Nominations
  - a) Nomination Maire suppléant
  - b) Nomination remplaçant du maire à la MRC
  - c) Nomination du remplaçant du Maire suppléant
15. Programme TECQ: Transfert factures plans et devis éclairage
16. (CISSS) Montérégie-ouest: Clinique médicale
17. Accès à la propriété: Décembre 2016
18. Registre public des déclarations des élus municipaux
19. Déclaration des intérêts pécuniaires de Madame la conseillère Micheline P. Patenaude
20. Varia



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

21. Public: Période de questions

22. Levée de l'assemblée

### 2016-12-546 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution #2016-12-546 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### Adoption des procès- verbaux

### Adoption des procès-verbaux

### 2016-12-547 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 novembre 2016

### Résolution #2016-12-547 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 novembre 2016

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 novembre 2016.

ADOPTÉE

### 2016-12-548 Adoption du procès-verbal de séance extraordinaire du 16 novembre 2016

### Résolution #2016-12-548 : Adoption du procès-verbal de séance extraordinaire du 16 novembre 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2016.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de décembre 2016.

### 2016-12-549 Loisirs: Souper de Noël personnes du 3e Âge

### Résolution #2016-12-549 : Loisirs: Souper de Noël personnes du 3e Âge

CONSIDÉRANT QU'un souper de Noël pour les personnes du 3e âge aura lieu le 11 décembre 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 6,500\$ pour le repas lors de ce souper.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2016-12-550 Loisirs: Noël des enfants

### Résolution #2016-12-550 : Loisirs: Noël des enfants

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 4,900\$ pour l'achat de cadeaux du Noël des enfants qui aura lieu le 03 et 04 décembre 2016.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2016-12-551 Loisirs: Obtention d'une nouvelle plaque pour la remorque

### Résolution #2016-12-551 : Loisirs: Obtention d'une nouvelle plaque pour la remorque

CONSIDÉRANT QUE la plaque de la remorque de marque Coutu, année 2010, portant le numéro d'identification 1MGC200280 et dont le numéro de plaque est RC9587H-3 a été perdue ou volée;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à présenter pour et au nom de la municipalité de Napierville une demande à la Société de l'Assurance automobile du Québec afin d'obtenir une nouvelle plaque pour ladite remorque.

ADOPTÉE

### Incendie

### Incendie

### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de décembre 2016.

### 2016-12-552 Service de Sécurité Incendies: Achat autopompe

### Résolution #2016-12-552 : Service de Sécurité Incendies: Achat autopompe

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour l'achat d'un camion autopompe a été publié en date du 15 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit celle de L'Arsenal au montant de 585,735.45\$ et celle de TechnoFeu inc. au montant de 592,614.42\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme Contactité a procédé à l'analyse des soumissions reçues et a suggérer d'obtenir un avis juridique;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par la firme Municonseil avocats de rejeter la soumission de l'Arsenal pour cause de non-conformité suivant lettre en date du 25 novembre 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *TechnoFeu inc.* pour un montant de 592,614.42\$ taxes incluses.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que du montant payable de la municipalité de Napierville un montant de 123,860.92\$ soit pris à même le fonds de roulement, qu'un montant de 24,500\$ soit pris à même la réserve pour les pinces de désincarcération, qu'un montant de 80,000\$ soit pris à même la réserve pour le service de la dette et que la balance soit pris à même le budget d'opération de l'année 2017.

ADOPTÉE

2016-12-553  
Service de  
Sécurité  
Incendies:  
Revenu de pince  
de  
désincarcération:  
TF réserve

### Résolution #2016-12-553 : Service de Sécurité Incendies: Revenu de pince de désincarcération: TF réserve

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau, à transférer le montant de 8,175\$ du revenu de pinces de désincarcération appartenant à la municipalité de Napierville dans la réserve pour les pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

Correspondance

### Correspondance

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Un communiqué de l'**Union municipal du Québec**, concernant l'avenir du secteur forestier; un autre concernant l'adoption du projet de loi 110 révisant le cadre municipal des relations du travail; un autre concernant l'assurance de dommage de l'UMQ pour les organismes sans but lucratif; un autre concernant la mise à jour économique et financière du gouvernement du Canada; un autre concernant les élections municipales de 2017; un autre nomination d'Éric Forest à titre de sénateur; un autre concernant la négociation d'un nouvel accord Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre; un autre concernant le laboratoire d'idées sur le développement économique municipal; un autre concernant les modifications importantes à la loi sur la qualité de l'environnement; un autre concernant le conflit commercial Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre dont l'UMQ mobilise les régions forestières, et une autre dont l'UMQ est en mode solution; un autre concernant le Conseil d'administration de l'UMQ dont les enjeux majeurs pour le développement durable des municipalités.

Un communiqué de presse de la **fédération Québécoise des Municipalités** concernant l'énoncé économique du gouvernement du Canada; un autre concernant la découverte des plus beaux attrait; un autre concernant l'appui à la démarche de la FQM dans le dossier des hydrocarbures; un autre concernant le bois d'œuvre dont le gouvernement du Québec doit soutenir les communautés forestières.

Une lettre du **Ministre de la Culture et des Communications et Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française** concernant la protection des bâtiments, documents, objets, immeubles; une autre concernant la protection de la langue française.

Une lettre du **Municonseil** avocats concernant l'offre de services de consultations juridiques

Une lettre du **Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques** concernant la redistribution 2016; une autre sur l'indexation des redevances 2017.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

La lettre de la **M.R.C. Jardins de Napierville** concernant les collectes des ordures.

Demande de don pour la **Compétition amicale Athlètes de force (CAAF)** pour un financement pour la 10<sup>e</sup> édition de son événement qui aura lieu le samedi 3 juin 2017.

Lettre de la **Direction de la prévention et de l'organisation policière** concernant le budget 2017.

Lettre de **Monsieur Mario Laplante** Services Téléphoniques concernant les tarifications 2017.

Lettre de la **Direction de la Montérégie** concernant la loi sur la protection sur les biens culturels et le patrimoine; une autre concernant la planification respectant les orientations gouvernementales en matières d'aménagement du territoire et plus particulièrement celles portant sur la gestion de l'urbanisation.

Lettre de demande de renouvellement d'offre de service comme consultant sénior en communication signée **Monsieur Claude Brouillard**.

Communiqué de **Loisir et sport Montérégie** concernant le lancement officiel de son portail et de l'offre de service en loisir.

Une demande de commandite pour le gala des Agristars 2017 qui se déroulera le 4 avril 2017 à l'étoile Banque Nationale du Quartier Dix30.

Lettre de la **Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville** concernant les copies conformes des résolutions du conseil municipal

Lettre de la **Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle** concernant un regroupement des services de sécurité incendie.

Lettre du **Centre de Femmes La Marg'Elle** adressée à Madame Chantale Pelletier, Mairesse, afin de remercier du support apporté pour le don reçu au nom de la Municipalité de Napierville.

Lettre du **Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports** concernant l'octroi d'une aide financière.

Un rapport du **Président de l'école de la Magdeleine**, pour l'année 2015-2016.

Un prospectus publicitaire de la **Poste Canada** concernant le neuromarketing, accompagné de livres explicatifs.

Lettre de **Monsieur Alexandre Hamelin, urbaniste stagiaire à la MRC des jardins de Napierville** concernant un plan de développement de la zone agricole dont une consultation publique se déroulera le 18 janvier prochain.

Lettre de la **Commission scolaire des Grandes Seigneuries** concernant les tarifs des locaux pour 2017.

Lettre du **Réseau Biblio de la Montérégie** concernant une invitation à devenir membre du groupe du groupe privé du Personnel des bibliothèques membres du Réseau biblio Montérégie.

Demande de dons de la **Croix-Rouge Canadienne**.

Lettre du service de **Transports Canada** concernant le règlement sur les passages à niveau.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la **Commission scolaire Riverside**.

Lettre de la **Société Akifer**, spécialisation en réhabilitation de sites contaminés et en protection des eaux concernant une offre de service.

Un journal publicitaire de **Saint-Rémi** concernant les journées horticoles et grandes cultures le 6 et 9 décembre prochain.

Lettre de **Wolters Kluwer** concernant le webinaire.

Lettre de **Madame Caroline Robert, directrice par intérim au Ministère du Développement durable** concernant les exigences en matière de contrôle du plomb et du cuivre dans l'eau potable.

Une lettre du bureau du lieutenant-gouverneur concernant souhaitant décerner la médaille aux personnes. aînées de la région.

Une invitation à une assemblée spéciale des membres de la **Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon** en date du 16 novembre de 5 à 7; une autre pour la **Chambre de commerce** aussi le 23 novembre pour un déjeuner d'affaires à l'hôtel Relais Gouverneur à Saint-Jean-sur-Richelieu; une autre le 1 décembre à un souper dansant au resto Gatusso à l'occasion d'une association des gens d'affaires de Brossard; une autre par **l'Association francophone des municipalité du Québec** pour une journée de réflexion pour la sécurité ferroviaire; une autre du **Comité d'Organisation des conférences PA** concernant une soirée de conférences se déroulant le 29 novembre à 18h30 dont le thème est en relation avec les parents d'athlètes; une autre à une conférence de presse dont le sujet à pour thèmes les journées horticoles et grandes cultures 2016, le 15 novembre à 17h00; une autre des **services animaliers municipaux** le 25 novembre de 8h à 16h à Pointe-Claire, concernant les enjeux, les défis et les solutions pour leur association; une autre du **réseau biblio de la Montérégie** concernant une conférence dont le sujet est l'accès aux ordinateur et à internet; une autre de **Madame Anne Minh-Thu Quach** le 24 novembre à 17h30 dont le thème est l'expression par l'art et la culture à l'avant-garde du progrès; une autre à une séance d'information, le mercredi 30 novembre à 18h30, à **l'hôpital du Suroît** concernant l'action pour les personnes âgées.

Une invitation à un cocktail dinatoire de Noël le mercredi 7 décembre dès 18h par la **Chambre de commerce**; une autre de **la M.R.C. Jardins de Napierville** concernant la rencontre avec la Culture et l'Art d'ici, le 6 décembre à l'église Unie à Hemmingford pour un 5 à 7; une autre du **Service d'Action bénévole Au Cœur du Jardin**, le 6 décembre à 19h au Centre communautaire de Napierville pour une conférence dont le thème est les rôles et les responsabilités d'un C.A.; une autre du **Carrefour-emploi Huntingdon** à un vernissage le jeudi 8 décembre à 17h.

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de décembre 2016.

Madame la conseillère Marthe Tardif quitte son siège à 20h11.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2016-12-554**

**Adoption du  
2e projet de  
règlement  
numéro 289-99**

**Résolution #2016-12-554 : Adoption du 2e projet de règlement numéro 289-99**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 289-99 modifiant le règlement numéro 289 et ses amendements en vue de modifier les usages permis dans la Zone Ra. 16. Ce 2<sup>e</sup> projet de règlement se lit comme suit:

**2<sup>E</sup> PROJET**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 289-99**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET SES  
AMENDEMENTS EN VUE DE MODIFIER  
LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE  
RA. 16

---

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité fait des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

**ATTENDU** que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

**ATTENDU** que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2016;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-99 modifiant le règlement no. 289 intitulé Règlement de zonage , tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra 16.**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

**PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

- 3 Le tableau de l'article 10.16 du règlement de zonage #289 intitulé Tableau des dispositions particulières aux zones résidentielles Ra, Rb et Rc relatif à la zone Ra 16 est modifié de la manière suivante:
  - 1<sup>o</sup> Par l'ajout de l'usage habitation de type bi/trifamiliales détachées et multifamiliales (3) détachées.
  - 2<sup>o</sup> Par l'ajout de la note 5 spécifiquement applicable à la zone Ra.16

*Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.*

**PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### ANNEXE A

#### ARTICLE 10.16 TABLEAU DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES RÉSIDENTIELLES RA, RB ET RC.

Ra.16 <sup>5</sup>	
<b>USAGES PERMIS (permis : *)</b>	
Habitations	
Unifamiliales détachées	*
Unifamiliales jumelées	
Unifamiliales contiguës	
Bi/trifamiliales détachées	*
Bi/trifamiliales jumelées	
Multifamiliales détachées <sup>1</sup>	3
Multifamiliales jumelées	
Logement supplémentaire voir 10.2)	
Entreprises artisanales (voir 10.4)	
<b>HAUTEUR MAXIMALE</b>	
En mètres	10,5
En planchers	2
<b>GABARIT DE BÂTIMENT</b>	
Superficie minimum en mètres carrés	
Superficie maximum en mètres carrés	
Largeur minimum en mètres :	7.0
<b>TYPE D'IMPLANTATION</b>	
Isolé	*
Jumelé	
Contigu	
<b>MARGES MINIMALES (voir 10.5)</b>	
Avant	7,5
Latérales	Code A
Arrière	10

3 : Le chiffre indique le nombre maximal de logements par bâtiment.

5 : Le paragraphe J de l'article 4.10 du règlement de zonage 289 n'est pas applicable pour la zone Ra.16 et toute nouvelle construction doit respecter une marge avant minimale de 7.5 mètres

ADOPTÉE

#### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### 2016-12-555 Modification résolution 2016-10-461 déplacement conduite d'aqueduc rue St-Louis.

#### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de décembre 2016.

Madame la conseillère Marthe Tardif reprend son siège à 20h13.

#### Résolution #2016-12-555 : Modification résolution 2016-10-461 déplacement conduite d'aqueduc rue St-Louis.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2016-10-461 en date du 06 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution le conseil municipal a accepté la plus basse soumission conforme soit celle de Béton Mobile St-Alphonse inc. au montant de 162,229.16\$ taxes incluses pour l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc et réfection de pavage dans le secteur des Loisirs;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il a été omis de mentionner qu'une partie de cette dépense serait prise à même les surplus non autrement appropriés;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que du montant requis aux fins de ces travaux 78,000\$ soit pris à même le budget et que la différence soit payée à même les surplus non autrement appropriés.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale à procéder à un transfert de budget au montant de 78,000\$ diminuant l'immobilisation pavage de nouvelle rue et créant une immobilisation hygiène du milieu égout et aqueduc.

ADOPTÉE

**2016-12-556**  
**Assainissement**  
**des eaux usées:**  
**Remplacement**  
**Automate**

**Résolution #2016-12-556 : Assainissement des eaux usées: Remplacement Automate**

CONSIDÉRANT QUE l'automate du poste de pompage principal des eaux usées doit être remplacé parce qu'il a cessé de fonctionner.

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire d'effectuer des modifications électriques d'urgence pour remettre en fonction l'opération du poste de pompage.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer l'automate et la quincaillerie de contrôle et d'alimentation du système.

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur initial de l'équipement, soit la compagnie Xylem, a présenté une soumission en fonction des plans initiaux et que les coûts et le temps de livraison ne rencontrent pas les demandes de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Cont-A-C-T Technologies » a présenté une proposition de remplacement de l'automate actuel ainsi que les contacteurs des pompes et du panneau d'urgence à un prix inférieur.

CONSIDÉRANT QUE dans les deux offres, il est requis de faire effectuer les travaux de démantèlement et de branchements électriques par un maître électricien.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De mandater la firme « Cont-A-C-T Technologies » à fournir un prix pour concevoir un panneau de contrôle avec la quincaillerie et la programmation nécessaire pour remettre en fonction l'automatisation des pompes ainsi que les données d'archivage nécessaires pour rencontrer les obligations auprès du MDDELCC et d'autoriser le directeur des travaux publics à avoir recours à un maître électricien pour effectuer les travaux électriques, le tout pour un coût total estimé à 21,000\$ plus les taxes.

Copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-557**  
**Réparation de**  
**la**  
**transmission**  
**de l'unité #21**  
**(pépine)**

**Résolution #2016-12-557 : Réparation de la transmission de l'unité #21 (pépine)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2016-11-507 en date du 04 novembre 2016;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cette résolution autorisait le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense approximative de 10,000\$ pour la réparation de l'unité #21;

CONSIDÉRANT QUE les réparations à faire dépassent le coût estimé initialement;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution remplace la résolution #2016-11-507;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense approximative de 21,000\$ pour la réparation de l'unité #21 ainsi que pour la location d'une rétrocaveuse durant le temps des réparations, le tout excluant le transport.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (municipalité)

#### 2016-12-558 Comptes à payer pour le mois de décembre 2016

### Comptes à payer (municipalité)

#### Résolution #2016-12-558 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2016 soit:

Municipalité au montant de 43,598.21\$  
Maire et conseillers au montant de 21,219.30\$  
Bibliothèque au montant de 2,975.20\$  
Loisirs au montant de 12,007.48\$  
Incendie au montant de 4,643.40\$  
Salaires pompiers décembre 2016 au montant de 33,590.36\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h32 car sa conjointe est une employée administrative de la municipalité de Napierville.

#### 2016-12-559 Comptes payés durant le mois de novembre 2016

#### Résolution #2016-12-559 : Comptes payés durant le mois de novembre 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de novembre 2016 soit:

Municipalité au montant de 143,319.65\$  
Bibliothèque au montant de 1,032.67\$  
Loisirs au montant de 11,050.89\$  
Incendie au montant de 2,264.38\$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (factures)

### Comptes à payer (factures)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2016-12-560**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Construction**  
**Claude**  
**Tétreault**

**Résolution #2016-12-560 : Comptes à payer: Construction Claude Tétreault**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Construction Claude Tétreault* au montant de 2,012.06\$ représentant le revêtement, cylindre de porte, coupe froid, joint et peinture pour les toilettes du terrain de soccer suivant la facture numéro 000813.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

ADOPTÉE

**2016-12-561**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Excavations**  
**Darche Inc.**

**Résolution #2016-12-561 : Comptes à payer: Excavations Darche Inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Excavations Darche inc.* au montant de 2,637.24\$ représentant le transport d'une partie des sols contaminés qui ont été excavés lors des travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc près du 325 St-Louis au site des loisirs; propriété de la municipalité de Napierville suivant la facture numéro 5322579.

Il est également résolu d'approprier à même les surplus accumulés le montant requis pour ces travaux.

ADOPTÉE

**2016-12-562**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Transport**  
**Alain**  
**Grégoire Inc.**

**Résolution #2016-12-562 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire Inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire Inc.* au montant de 3,072.44\$ représentant l'achat de pierre pour les travaux de la rue St-Louis ainsi que le dépôt de béton pour la voirie suivant la facture numéro 1919.

ADOPTÉE

**2016-12-563**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Copicom Inc.**

**Résolution #2016-12-563 : Comptes à payer: Copicom Inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom inc.* au montant de 3,370.84\$ représentant le contrat de service du photocopieur Kyocera/TA-455aci du 11 août 2016 au 10 novembre 2016 suivant la facture numéro 55Q1128070.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h35.

**2016-12-564**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Entretiens**  
**Parent**

**Résolution #2016-12-564 : Comptes à payer: Entretiens Parent**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures d'*Entretiens Parent* au montant total de 3,449.25\$ représentant les versements finaux pour la tonte de gazon des terrains municipaux et de la caserne des pompiers suivant les factures numéro 2016-120 et 2016-121.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de la facture 2016-120 au montant de 150.49\$ soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu de rembourser à *Entretiens Parent* le dépôt de soumission au montant de 1,800\$.

ADOPTÉE

**2016-12-565**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Solutions**  
**Solu-NET Inc.**

**Résolution #2016-12-565 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET Inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET Inc.* au montant de 3,759.68\$ représentant l'entretien du centre communautaire pour le mois de novembre 2016 suivant la facture numéro 2058.

ADOPTÉE

**2016-12-566**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Excavation R.**  
**Fortier & Fils**  
**Inc.**

**Résolution #2016-12-566 : Comptes à payer: Excavation R. Fortier & Fils Inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Excavation R. Fortier & Fils Inc.* au montant de 3,377.40\$ représentant les travaux de chargement et de disposition des sols contaminés qui ont été excavés lors des travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc près du 325 rue St-Louis au site des loisirs; propriété de la municipalité de Napierville suivant la facture numéro 8350.

Il est également résolu d'approprier à même les surplus accumulés le montant requis pour ces travaux.

ADOPTÉE

**2016-12-567**  
**Comptes à**  
**payer: Aqua**  
**Data**

**Résolution #2016-12-567 : Comptes à payer: Aqua Data**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture d'*AquaData* au montant de 4,078.74\$ représentant l'inspection de bornes d'incendie, la mobilisation et la démobilisation suivant la facture numéro 16754.

Il est également résolu qu'un montant de 69.57\$ plus les taxes de cette facture représentant l'inspection de trois bornes d'incendie, la mobilisation et la démobilisation soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu qu'un montant de 69.57\$ plus les taxes de cette facture représentant l'inspection de trois bornes d'incendie, la mobilisation et la démobilisation soit payée par la Raffinerie de Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-568**  
**Comptes à**  
**payer: Les**  
**avocats Le**  
**Corre &**  
**Associés,**  
**S.E.N.C.R.L.**

**Résolution #2016-12-568 : Comptes à payer: Les avocats Le Corre & Associés, S.E.N.C.R.L.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les avocats Le Corre & Associés S.E.N.C.R.L.* au montant de 4,285.44\$ représentant des frais d'honoraires pour les négociations des pompiers suivant la facture numéro 0000044404.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-569**  
**Comptes à**  
**payer: Réal**  
**Huot Inc.**

**Résolution #2016-12-569 : Comptes à payer: Réal Huot Inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Réal Huot inc.* au montant de 4,796.29\$ représentant des matériaux pour le remplacement de la vanne d'aqueduc au poste de distribution suivant la facture numéro 5322579.

ADOPTÉE

**2016-12-570**  
**Comptes à**  
**payer: Le**  
**buffet du chef**

**Résolution #2016-12-570 : Comptes à payer: Le buffet du chef**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *Le buffet du chef* au montant total de 5,022.40\$ représentant le buffet ainsi que le punch pour la soirée des bénévoles et le buffet pour le souper de retraite de madame Ginette L. Pruneau suivant les factures numéro 5337 et 5353.

Il est également résolu que le tiers de la facture 5337 représentant le buffet ainsi que le punch pour la soirée des bénévoles soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-571**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Municipalité**  
**de Saint-**  
**Jacques-Le-**  
**Mineur**

**Résolution #2016-12-571 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur* au montant de 8,493.64\$ représentant l'entraide mutuelle pour les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 2016 suivant la facture numéro 160037.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-572**  
**Comptes à**  
**payer: Décors**  
**Concept**

**Résolution #2016-12-572 : Comptes à payer: Décors Concept**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *Décors Concept* au montant total de 8,530\$ pour l'installation, le démontage et le remisage des décorations de Noël à l'édifice du comté, à la bibliothèque, au centre communautaire ainsi qu'à l'hôtel de ville;

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu qu'un montant de 1,000\$ soit facturé au CLD des Jardins-de-Napierville pour les décorations de l'édifice du comté.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2016-12-573**  
**Comptes à**  
**payer: Les**  
**équipements**  
**Lapierre Inc.**

**Résolution #2016-12-573 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre Inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Les équipements Lapierre inc.* au montant total de 8,646.01\$ représentant l'achat d'un moteur pompe submersible pour le puits P-6 et l'achat de deux barils de flocon pour l'usine de filtration d'eau potable suivant les factures numéro 279542 et 279484.

Il est également résolu que le montant de la facture 279542 requis pour l'achat d'un moteur pompe submersible pour le puits P-6 s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

ADOPTÉE

**2016-12-574**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Solution,**  
**division de**  
**Englobe Corp.**

**Résolution #2016-12-574 : Comptes à payer: Solution, division de Englobe Corp.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solution, division de EnGlobe Corp.* au montant de 15,405.59\$ représentant la disposition de terre contaminé observée lors de la mise en place d'une conduite d'aqueduc près du 325 rue st-louis, au site des loisirs; propriété de la municipalité de Napierville suivant la facture numéro #MTL-30132.

Il est également résolu d'approprier à même les surplus accumulés le montant requis pour ces travaux.

ADOPTÉE

**2016-12-575**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Commission**  
**scolaire des**  
**Grandes-**  
**Seigneuries**

**Résolution #2016-12-575 : Comptes à payer: Commission scolaire des Grandes-Seigneuries**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.* au montant total de 46,490.89\$ représentant la location des gymnases des écoles Louis-Cyr et Daigneau pour les années 2010 à 2016 suivant les factures numéro 560-0000303 à 560-0000325 ainsi que la facture 560NC-0000061.

Il est également résolu que le tiers des factures représentant les locations pour les années 2014, 2015 et 2016 soit payés par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-576**  
**Comptes à**  
**payer: Béton**  
**Mobile St-**  
**Alphonse**

**Résolution #2016-12-576 : Comptes à payer: Béton Mobile St-Alphonse**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de *Béton mobile St-Alphonse.* au montant total de 143,188.25\$ représentant les travaux du déplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue St-Louis au site des loisirs; propriété de la municipalité de Napierville ainsi que le pavage sur la rue de l'aqueduc suite aux travaux de remplacement d'une vanne principale sur le réseau d'aqueduc suivant les factures numéro 012328 et 012334.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu qu'un montant de 78,000\$ soit pris à même le budget et que la différence soit payée à même les surplus non autrement appropriés concernant la facture numéro 01238 et que la facture 01234 soit payée à même le budget.

ADOPTÉE

### Demande de don ou commandite

#### 2016-12-577 Demande de don: Saint-Vincent-de-Paul: Paniers de Noël

### Demande de don ou commandite

#### Résolution #2016-12-577 : Demande de don: Saint-Vincent-de-Paul: Paniers de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul est un organisme sans but lucratif installé sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul prépare les paniers de Noël afin d'aider les familles dans le besoin de notre communauté;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 300\$ à titre de don pour l'année 2016 à la Saint-Vincent-de-Paul afin de les aider à la réalisation des paniers de Noël.

ADOPTÉE

### 2016-12-578 Calendrier des sessions du conseil

#### Résolution #2016-12-578 : Calendrier des sessions du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Napierville pour l'année 2017 et que ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30, à savoir:

Janvier 2017	12 Janvier 2017
Février 2017	02 Février 2017
Mars 2017	09 Mars 2017
Avril 2017	06 Avril 2017
Mai 2017	04 Mai 2017
Juin 2017	01 Juin 2017
Juillet 2017	06 Juillet 2017
Août 2017	10 Août 2017
Septembre 2017	07 Septembre 2017
Octobre 2017	05 Octobre 2017
Novembre 2017	02 Novembre 2017
Décembre 2017	07 Décembre 2017

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2016-12-579**  
**Liste des**  
**personnes**  
**endettées**  
**envers la**  
**municipalités**

**Résolution #2016-12-579 : Liste des personnes endettées envers la municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé la liste des contribuables dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par l'entremise de la Municipalité Régionale du Comté des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1022 du Code municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville les comptes dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales soit les adresses suivantes: 473, rue Saint-Alexandre, 227, rue Patenaude, 214, rue Saint-Martin, 110, rue Forget, 277, rue Saint-François, 290d, rue Saint-François et 281, rue Saint-François afin que la Municipalité Régionale du Comté procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

**Avis de**  
**motion**

**Avis de motion**

**2016-12-580**  
**Avis de**  
**motion :**  
**Modification**  
**du règlement**  
**285-8 relatif à**  
**l'enlèvement**  
**des déchets**  
**solides.**

**Résolution #2016-12-580 : Avis de motion : Modification du règlement 285-8 relatif à l'enlèvement des déchets solides.**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 285-8 relatif à l'enlèvement des déchets solides.

**2016-12-581**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Modification**  
**du règlement**  
**311-12 relatif**  
**à la cueillette**  
**des produits**  
**recyclables.**

**Résolution #2016-12-581 : Avis de motion: Modification du règlement 311-12 relatif à la cueillette des produits recyclables.**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 311-12 relatif à la cueillette des produits recyclables.

**2016-12-582**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Modification**  
**du règlement**  
**341-12**  
**concernant le**  
**taux de taxe**  
**pour le service**  
**de la police**

**Résolution #2016-12-582 : Avis de motion: Modification du règlement 341-12 concernant le taux de taxe pour le service de la police**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 341-12 concernant le taux de taxe pour le service de police.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2016-12-583**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Modification**  
**du règlement**  
**416-1**  
**concernant la**  
**taxation des**  
**terrains**  
**vagues**  
**desservis**

**Résolution #2016-12-583 : Avis de motion: Modification du règlement 416-1 concernant la taxation des terrains vagues desservis**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Marthe Tardif qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 416-1 concernant la taxation des terrains vagues desservis.

**2016-12-584**  
**Avis de motion**  
**: Modification**  
**du règlement**  
**328-3**  
**concernant le**  
**taux de taxe**  
**pour**  
**l'assainissement**  
**des eaux**

**Résolution #2016-12-584 : Avis de motion: Modification du règlement 328-3 concernant le taux de taxe pour l'assainissement des eaux**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Micheline P. Fortin qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 328-3 concernant le taux de taxe pour l'assainissement des eaux usées.

**2016-12-585**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Modification**  
**du règlement**  
**330-3**  
**concernant le**  
**taux de taxe**  
**pour**  
**l'entretien du**  
**réseau routier**

**Résolution #2016-12-585 : Avis de motion: Modification du règlement 330-3 concernant le taux de taxe pour l'entretien du réseau routier**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 330-3 concernant le taux de taxe pour l'entretien du réseau routier.

### **Nominations**

### **Nominations**

**2016-12-586**  
**Nomination**  
**Pro-Maire**

**Résolution #2016-12-586 : Nomination Pro-Maire**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller Daniel Dumontier, maire suppléant à compter du 01 janvier 2017.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2016-12-587 Nomination remplaçant du maire à la MRC

#### Résolution #2016-12-587 : Nomination remplaçant du maire à la MRC

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Daniel Dumontier fut désigné par résolution en date de ce jour, maire suppléant pour la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut nommer un remplaçant de Madame la Mairesse à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celle-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller Daniel Dumontier remplaçant de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville à compter du 01 janvier 2017.

ADOPTÉE

### 2016-12-588 Nomination du remplaçant du Maire suppléant

#### Résolution #2016-12-588 : Nomination du remplaçant du Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant au maire suppléant dans le cas où le maire suppléant serait absent;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller David Dumont, remplaçant du maire suppléant.

ADOPTÉE

### 2016-12-589 Programme TECQ: Transfert factures plans et devis éclairage

#### Résolution #2016-12-589 : Programme TECQ: Transfert factures plans et devis éclairage

CONSIDÉRANT QUE dans la programmation du Programme TECQ l'éclairage des terrains de soccer au bout de la rue Poupart était inclus;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions la plus basse soumission n'était pas conforme et la seconde se situait en haut du budget prévu par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une programmation révisée a été transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et que cette programmation n'inclut plus l'éclairage des terrains de soccer;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures relatives à l'éclairage des terrains de soccer au bout de la rue Poupart au montant total de 11,094.70\$ à même le surplus non autrement approprié.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2016-12-590**  
**(CISSS)**  
**Montérégie-**  
**ouest:**  
**Clinique**  
**médicale**

### **Résolution #2016-12-590 : (CISSS) Montérégie-ouest: Clinique médicale**

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une clinique privée dans la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'il y a 4500 patients inscrits et que le seuil gouvernemental est de 6000 patients pour un GMF (Groupe de médecin familiale);

CONSIDÉRANT QUE cette clinique offre un service à la population et des municipalités environnantes et ce, depuis 1990;

CONSIDÉRANT QUE Napierville, milieu urbain de 3602 de population, conjointement avec la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville, milieu urbain/rural de 1816, sont reconnus comme un pôle économique de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cette clinique offre un service de sans rendez-vous et les services d'une infirmière;

CONSIDÉRANT QUE les locaux permettraient l'ajout de nouveaux médecins afin de se conformer aux critères d'un GMF;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de nouveaux médecins est très exigeant puisque ceux-ci se dirigent vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE la formule GMF est une alternative reconnue par le ministère de la Santé afin de désengorger les urgences des hôpitaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont inquiets de la perte de ce service essentiel dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs prioritaires du CISSS de la Montérégie-Ouest pour 2017 est de favoriser l'accèsibilité, l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville sollicite la collaboration et l'intervention de l'organisme « Centres intégrés de santé et services sociaux » (CISSS) Montérégie-ouest afin d'accompagner, de favoriser et considérer une solution innovante, audacieuse, créative d'un GMF nouveau genre qui saurait répondre aux citoyens sur le territoire de la municipalité de Napierville.

Demander au ministre Monsieur Gaétan Barrette la possibilité de modifier les conditions pour la formation d'un GMF dans les milieux ruraux en assouplissant le nombre requis de patients exigés.

Que la présente résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Stéphane Billette, député de la circonscription de Huntingdon, à Madame Brenda Shanahan, députée de la circonscription de Châteauguay-Lacolle, à Monsieur Claude Jolin, président du conseil d'administration du CISSS Montérégie-Ouest, Monsieur Yves Masse, président directeur général du CISSS Montérégie-Ouest ainsi qu'à Docteur Diane Robert, médecin clinique médicale Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2016-12-591 Accès à la propriété: Décembre 2016

### Résolution #2016-12-591 : Accès à la propriété: Décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versé aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois de décembre 2016 soit:

- Madame Laurence Coallier et Monsieur Mikaël Bibeau (1,500\$)
- Madame Joanie Tétreault et Monsieur David Mailloux (1,500\$)

ADOPTÉE

### Registre public des déclarations des élus municipaux

### Registre public des déclarations des élus municipaux

Le registre public des déclarations des élus municipaux est déposé au conseil municipal en date du 1er décembre 2016.

### Déclaration des intérêts pécuniaires de Madame la conseillère Micheline P. Patenaude

### Déclaration des intérêts pécuniaires de Madame la conseillère Micheline P. Patenaude

La déclaration d'intérêts pécuniaires de Madame la conseillère Micheline P. Fortin a été déposée au conseil municipal.

### Varia

### Varia

### Public: Période de questions

### Public: Période de questions

Intervention de : Messieurs Jean-Claude Dupont, André Jr. Bélair, Jean Marier, Serge Couture et Mesdames Denise Berger, Nadine Martineau et Lucie Martin Deland.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

### 2016-12-592 Levée de l'assemblée

### Résolution #2016-12-592 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h14.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GINETTE L. PRUNEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE